

Analyse du rapport du COR 2025

Le rapport du COR 2025 a été rendu public le 12 juin. Comme pour les précédentes, cette 12^{ème} édition évalue le financement du système des retraites par rapport au Produit Intérieur Brut, les incidences de la démographie, des indices de productivité, du taux d'emploi sur l'évolution de notre système de retraites. Elle mesure aussi l'efficacité de ce système au regard des objectifs définis par la loi : équité au sein d'une génération et entre générations, au niveau des revenus de remplacement comme de la durée de vie à la retraite espérée.

L'édition 2025 a été marquée par une situation particulière : une fuite organisée par le président du COR lui-même en direction des médias, appuyée sur un tableau simpliste, pour tenter de démontrer que la seule perspective pour garantir la pérennité du système des retraites portait sur des mesures d'âge. L'UNSA a dénoncé cette vision simpliste et erronée, guidée par des présupposés idéologiques. Nous nous livrons à une analyse succincte des données 2025, en nous concentrant sur certains points qui concernent plus précisément les retraités.

I) Le contexte démographique :

Un taux de fécondité qui continue à baisser :

L'indicateur conjoncturel de fécondité qui mesure le taux de natalité est au plus bas en 2024. Alors qu'il se situait à 2,0 enfants par femme en 2014, il est en 2023 de 1,66 enfant par femme, et s'abaisse en 2024 à 1,62 enfant par femme (1,59 en métropole).

Le solde migratoire observé au cours des 20 dernières années (+ 100 000 personnes par an) se caractérise par des évolutions particulièrement volatiles et heurtées. Entre 2019 et 2021, l'INSEE a évalué le solde migratoire net moyen à 152 000 entrées, projection qui devrait se vérifier pour les années 2022 à 2024. En 2021, dernière année observée, le solde migratoire s'élevait à 189 400.

Pour les années à venir l'INSEE prévoit des hypothèses très variables avec une hypothèse haute à de +120 000 et une variante basse à +20 000 personnes par an. Difficile donc d'utiliser de telles projections sur un paramètre particulièrement sensible aux politiques migratoires.

L'espérance de vie progresse :

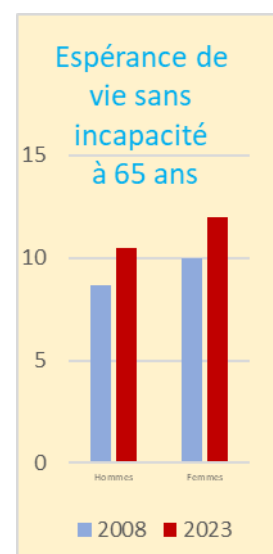
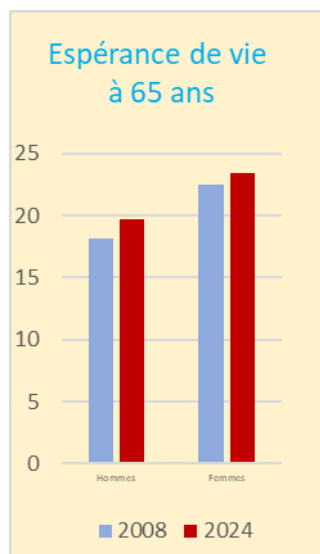
En 2024, l'espérance de vie des femmes à 65 ans est de 23,4 années.

Pour les hommes, l'espérance de vie à 65 ans est de 19,7 années.

En 2023, l'espérance de vie sans incapacité était de 12 ans pour les femmes et de 10 ans et demi pour les hommes.

Ces chiffres marquent un gain d'espérance de vie depuis 2008 de 0,9 années pour les femmes et de 1 an pour les hommes.

L'espérance de vie en bonne santé progresse sur la même période de 2 ans pour les femmes et de 1,8 ans pour les hommes.



Rapport entre actifs et retraités :

Le rapport entre les 20-64 ans (population potentiellement active) et les plus de 65 ans s'élève à 2,6 en 2024 contre 3,6 en 2009. Il a tendance à se dégrader. La baisse du rapport démographique des 20-64 ans sur les 65 ans et plus s'est accélérée à partir de 2009 et devrait se poursuivre jusqu'à vers le milieu des années 2030.

Notre avis :

Dans ce contexte, présenter l'immigration comme un phénomène négatif relève de l'absurde. Le solde naturel de renouvellement des générations n'étant pas assuré, l'apport de populations extérieures s'impose pour assurer la solidarité entre générations et le financement de nos retraites. A condition de leur assurer des conditions de travail décentes, et de combattre le travail clandestin.

II) Le contexte économique :

Au regard de la décennie écoulée, les hypothèses économiques du COR sont établies sur un taux de croissance très modéré, de l'ordre de 1,2 % jusqu'à 2029. Concernant le taux d'emploi des actifs, le COR envisage un taux de chômage à 7,4 % en 2025 et de 7,6 % à 7,7 % pour les années 2026 et 2027. La tendance à la baisse régulière du taux de chômage jusqu'en 2040, envisagée dans les éditions précédentes, n'est plus à l'ordre du jour.

Notre avis :

Dans le contexte d'incertitude économique que nous vivons, les prévisions économiques à moyen terme s'avèrent très aléatoires. La remontée du chômage apparaît comme une hypothèse inéluctable, et la croissance très molle n'écarte pas le risque de récession.

III) Les dépenses du système des retraites :

Une dépense soutenable

La part des dépenses de retraites dans le PIB, actuellement de 13,9 %, augmenterait légèrement pour s'établir à 14 % en 2030, puis serait en baisse à l'horizon de la projection : elle serait ainsi de 14,2 % en 2070 (si tant est que des prévisions à une telle échéance soit investies de sens).

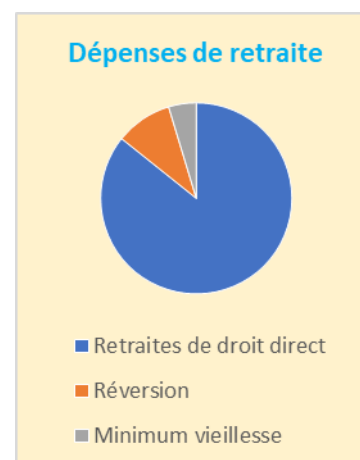
Bien qu'il se situe à un niveau élevé en comparaison internationale, **le prélèvement qu'il faut opérer sur la richesse produite pour payer les retraites reste globalement stabilisé** sur l'ensemble de l'horizon de projection.

Parmi les 407 milliards d'euros versés en 2024, 388 milliards d'euros étaient consacrés aux prestations de retraite de base et complémentaire, dont 349 milliards d'euros aux pensions de droit direct de retraite (soit 12 % du PIB) et 39 milliards d'euros aux pensions de réversion (soit 1,3 % du PIB).

Le reste des dépenses (0,5%) correspond au minimum vieillesse.

Si l'on déduit la contribution des retraités au financement du système des retraites (CSG, CRDS, CASA...) la dépense nette pour le financement du système des retraites correspond à 12,9 % du PIB, soit 378 milliards d'euros.

On peut donc considérer que les retraités contribuent au financement de leur retraite pour un montant égal à 1 % du PIB (soit 29 milliards d'euros). Cette donnée non négligeable est trop souvent ignorée des analystes.



Une progression des dépenses mesurée :

La part des dépenses de retraite dans le PIB a ainsi commencé par progresser fortement à partir de 2008-2009 pour atteindre un point haut en 2014 (14,1 %). Puis elle s'est ensuite réduite régulièrement de 2014 à 2019 (0,4 point de PIB), en raison de la reprise de l'activité et des mesures prises sur les retraites. Enfin, malgré un pic à 14,7 % en 2020 du fait de la crise sanitaire et de ses contrecoups, la part des dépenses de retraite dans le PIB est relativement stable depuis 2019 et se situe à 13,9% en 2024.

Entre 2002 et 2023, les dépenses de retraite ont progressé de 1,8 %, le nombre de retraités de 1,6 % et la pension moyenne de 0,2 %.

Pour la période entre 2024 et 2030, le COR prévoit une progression des dépenses de 1,2 %, pour un nombre de retraités progressant de 0,8 %, et une pension moyenne progressant de 0,5 %. Sur la même période, le PIB progresserait de 1,2 %, d'où une stabilité de la dépense des retraites par rapport à la richesse nationale.

Notre avis

Le financement de notre système de retraite est soutenable. Nous sommes loin de la faillite décrite par certains.

Rapport entre cotisants et retraités

En 2023, avec 30,4 millions de cotisants pour 17,1 millions de retraités, le rapport entre cotisants et retraités s'établit à 1,79 cotisant pour 1 retraité. Selon le COR, en 2070, ce rapport devrait s'établir à 1,41 cotisant pour un retraité, mais il est regrettable qu'aucune prévision intermédiaire ne soit fournie. De plus, des prévisions à si long terme sont entachées d'incertitudes fortes.

Notre avis :

Cette évolution inquiétante ne peut trouver sa correction qu'avec une relocalisation de l'activité économique. Les destructions d'emplois massives dégradent le ratio entre actifs et retraités. Les gisements d'emplois potentiels liés à la transition énergétique sont trop négligés pour la recherche d'un profit immédiat. De même, des barrières douanières étayées sur le respect de normes sociales et environnementales peuvent faire baisser le chômage et résoudre le problème du déséquilibre entre actifs et retraités.

Évolution de la pension moyenne

La pension moyenne correspondait en 2023 à 52,3 % du revenu d'activité moyen. Elle devrait progresser en valeur absolue, mais moins vite que le revenu d'activité pour représenter environ 45 % du revenu d'activité à l'horizon 2070.

IV) Le financement des retraites : ressources et déficit

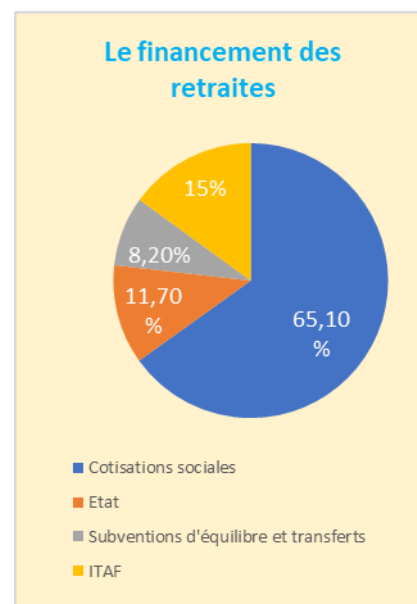
Les ressources du système des retraites :

En 2024, les ressources du système de retraite se sont élevées à 405 milliards d'euros hors produits financiers, et 413,5 milliards d'euros, y compris produits financiers. Soit un déficit de 3 milliards d'euros si l'on ne prend pas en compte les produits financiers générés par les réserves financières.

3 milliards d'euros de déficit correspondent à 0,75 % de l'ensemble des dépenses, soit l'épaisseur d'un trait.

Le financement des retraites provient :

- à 65,1 % des cotisations sociales,
- à 11,7% des contributions de l'Etat en tant qu'employeur au régime de la Fonction Publique de l'État,
- à 15 % d'impôts et taxes affectés, et de transfert de TVA,
- à 8,2 % des subventions d'équilibre de certains régimes spéciaux (1,9 %) et de transferts d'organismes tiers tels que l'assurance chômage ou la branche famille de la sécurité sociale (4 %), et de produits financiers et de produits de gestion (2,3 %).



Le solde du système des retraites :

En 2024, le solde du système de retraite (régimes de base et régimes complémentaires) était déficitaire de 1,7 milliard d'euros (-0,1 % du PIB), hors charges et produits financiers. **Il demeurait toutefois excédentaire de 4,1 milliards d'euros en intégrant les charges et produits financiers.**

Notre avis :

Il y a donc bien un problème de recettes plus que de dépenses, et les solutions avancées par l'UNSA permettraient d'y répondre, notamment :

- *Développer une véritable politique de l'emploi des seniors, largement insuffisante encore aujourd'hui*
- *Renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tant sur les salaires que sur les parcours de carrière, ce qui aurait un effet direct sur le montant des pensions et sur les ressources du système*
- *Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales inefficaces, qui fragilisent le financement de notre modèle social sans bénéfices tangibles en termes d'emploi*
- *Instaurer une Contribution Sociale Généralisée (CSG) progressive, afin que chacun contribue à hauteur de ses moyens, quel que soit son statut (actif ou retraité).*

Les réserves financières du système des retraites :

En 2024, les réserves des régimes obligatoires fonctionnant en répartition s'élèvent à 7,3 % du PIB

Le Fonds de Réserve des Retraites dispose d'un actif net de 20.4 milliards d'euros.

L'ensemble des régimes par répartition disposent de réserves de 213,8 milliards d'euros en progression de 7,3% par rapport à 2023.

Les réserves de l'AGIRC ARRCO s'élèvent à 108 milliards d'euros soit une progression de 6,5% par rapport à 2023, celles de l'IRCANTEC s'élèvent à 17,7 milliards d'euros avec une progression de 12% sur un an.

Notre avis :

Si l'on rapproche les près de 234 milliards de réserves du système des retraites des 1,7 milliard d'euros de déficit constatés en 2024, ou même des 6 milliards d'euros envisagés pour 2030, la situation est beaucoup moins dramatique que celle qui avait été présentée précédemment. Il faut toutefois veiller à ce que ces réserves, qui sont le patrimoine des cotisants, ne soient pas détournées de leur finalité.

V) L'équité entre générations

Le taux de remplacement

Le taux de remplacement est durablement orienté à la baisse d'une génération à l'autre : En projection, on prévoit une diminution du taux de remplacement entre les générations nées dans les années 1950 et celles nées à partir des années 1970.

Le taux de remplacement resterait supérieur à deux tiers (66,6 %) pour les dix générations qui suivent celle de 1963 pour un salarié non-cadre du privé. La baisse se poursuit par la suite, mais à un rythme plus faible, alimentée par la diminution du rendement à l'Agirc-Arrco.

Pour un salarié de la Fonction Publique non-cadre, la diminution du taux de remplacement s'avère beaucoup plus rapide et prononcée que celle du salarié non-cadre du secteur privé. Le taux de remplacement pourrait se limiter à 53 % à partir de la génération 1975.

Notre avis

Cette diminution est attestée par le niveau inférieur de la pension des primo-liquidants par rapport à la pension moyenne, depuis plusieurs années. La revalorisation des pensions, la limitation ou la suppression des coefficients de minoration permettraient d'enrayer cette baisse.

La durée de vie à la retraite :

La durée de retraite diminuerait d'un an entre les générations 1950 et 1955, l'allongement de l'espérance de vie s'accompagnant à la fois d'une entrée sur le marché du travail plus tardive et d'un recul de l'âge de la retraite. Elle se stabiliserait ensuite autour de 24 ans et demi pour les générations nées entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, représentant un peu plus de 28 % de la durée de vie totale. Elle baisserait par la suite, jusqu'aux générations nées à la fin des années 1960, en lien avec le décalage de l'âge d'ouverture des droits et de l'augmentation de la durée d'assurance requise.

Notre avis :

La baisse de la durée de vie à la retraite pour la génération née dans la décennie 1960 est la résultante des réformes des retraites de 2010 et 2023. Le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension est plus important que le gain d'espérance de vie. Logiquement, le temps passé à la retraite est plus réduit puisqu'on la prend deux ans plus tard et que le gain d'espérance de vie est inférieur à 2 ans (en seize ans, 11 mois pour les femmes et 1 an pour les hommes).

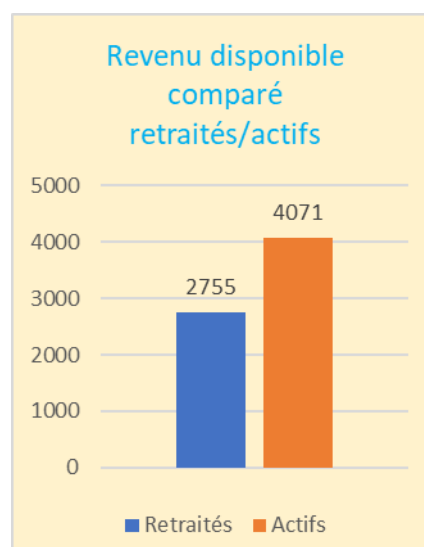
Le niveau de vie des retraités :

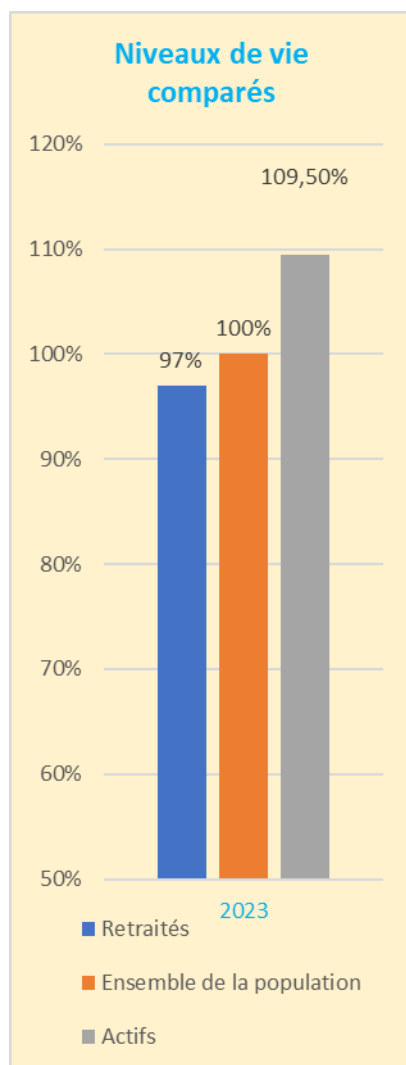
La fin d'un mythe :

En 2022, les pensions de retraite des retraités résidant en France (droits directs et droits dérivés) représentaient en moyenne 65,4 % du revenu d'activité net.

« Le niveau de vie des retraités est actuellement globalement équivalent à celui de l'ensemble de la population », ce titre du COR confirme ce que nous affirmons depuis des années. Non, les retraités ne sont pas plus riches que les actifs !

Le revenu disponible d'un ménage de retraités s'élevait en 2022 à 2755 euros, celui d'un ménage d'actif à 4071 euros.





(Note : un ménage désigne ici l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage retraité (actif) est un ménage où la personne de référence est retraitée (active).

Champ : ménages vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.)

En 2022, le revenu moyen disponible d'un ménage de retraités correspond à 78,3 % du revenu moyen des ménages français. Celui d'un ménage d'actifs correspond à 115,7 % du revenu moyen.

Le niveau de vie moyen d'un ménage de retraités correspond à 97 % du revenu moyen, celui d'un ménage d'actifs à 109,5 % du niveau de vie moyen. Soit un écart de 12,5 points entre actifs et retraités.

Notre avis :

Il faut imputer des loyers fictifs au revenu des retraités pour arriver à un niveau de vie supérieur de 4,8% au niveau de vie moyen, mais à ce compte-là on pourrait aussi imputer aux actifs un revenu fictif supplémentaire correspondant aux économies réalisées sur les dépenses de santé et de perte d'autonomie, moindres chez les plus jeunes ! S'il existe des inégalités chez les retraités, en moyenne, ils ne sont pas plus favorisés que l'ensemble de la population. Ce n'est pas la désindexation des pensions sur l'inflation, mais la redistribution par la fiscalité qui doit corriger les inégalités.

Depuis 2017, le niveau de vie relatif des retraités est en baisse, notamment parce que les ménages actifs ont bénéficié de mesures visant à augmenter les revenus du travail (augmentation de la prime d'activité, exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires, etc.) et de la baisse du chômage.

En 2022, le niveau de vie relatif des retraités est de 97 % par rapport à celui de l'ensemble de la population après être passé par un maximum à 106 % vers 2014.

Une baisse de la pension au cours de la vie de retraité :

Au niveau individuel, les retraités ont subi au cours des 25 dernières années une érosion de leur pouvoir d'achat différente selon la génération, d'autant plus importante que leur pension est élevée. Entre l'année de son départ à la retraite et 2025, le pouvoir d'achat du cas type de non-cadre du secteur privé a ainsi diminué : -5,5 % pour la génération 1952 (partie en 2012).

Sur les mêmes périodes, le constat est plus défavorable pour le cas type de cadre du secteur privé. Les cadres ont perdu 9,9 % pour la génération née en 1952).

Notre avis

L'érosion des pensions tout au long de la vie de retraité est une réalité que nous dénonçons et que confirme l'analyse du COR. Cela justifie la revendication des rattrapages de pertes de pouvoir d'achat subies par les retraités les plus âgées, pertes qui s'alourdissent au moment où le retraité est exposé au risque de la perte d'autonomie et aux charges qui en résultent.

Le niveau des pensions :

La pension brute moyenne de droit direct :

En décembre 2023, elle est de 1570 euros, mais de 2090 euros pour les hommes et 1310 euros pour les femmes.

Les disparités de revenus chez les retraités demeurent moindres que chez les actifs :

Les 10 % de retraités les plus pauvres ont un revenu inférieur à 1193 euros par mois (inférieur au seuil de pauvreté), contre 1227 euros pour les 10 % d'actifs les plus pauvres, et contre 1081 euros pour les 10 % les plus pauvres de la population.

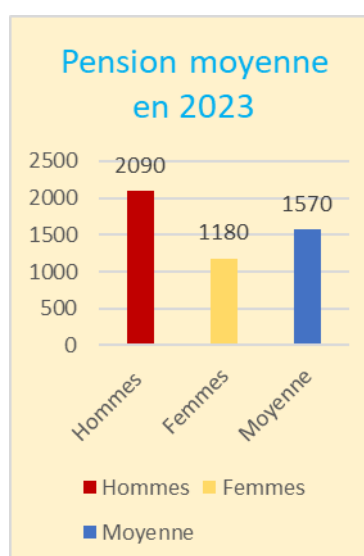
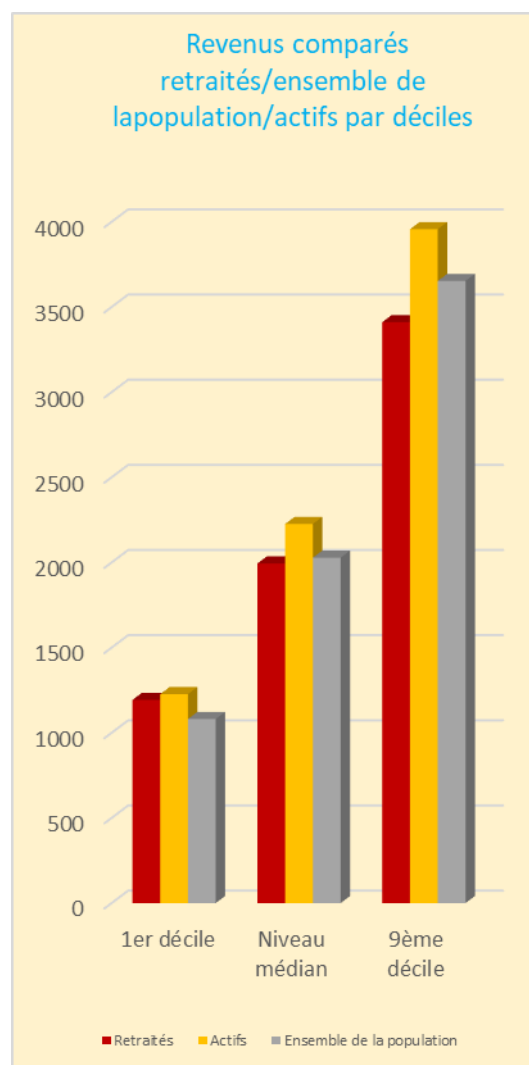
Dans cette tranche de population, les retraités bénéficient d'un revenu correspondant à 97 % de celui des actifs mais à 110 % de celui de l'ensemble.

Les 10 % de retraités les plus riches ont un revenu supérieur à 3411 euros par mois, contre 3957 euros pour les 10 % d'actifs les plus riches, et contre 3653 euros pour les 10 % les plus riches de la population.

Dans cette tranche de population, les retraités bénéficient d'un revenu correspondant à 86 % de celui des actifs et à 93 % de celui de l'ensemble. Les retraités riches sont donc en moyenne moins riches que l'ensemble des 10 % les plus riches.

Au niveau médian, les retraités perçoivent un revenu de 1994 euros, équivalent à 89 % de celui des actifs (2226 euros) et légèrement inférieur au revenu médian de l'ensemble de la population (2028 euros).

Depuis 2017, le taux de pauvreté des retraités, même s'il reste inférieur à celui des actifs, ne cesse d'augmenter (+3 points entre 2017 et 2022).



Notre avis :

Au-delà du revenu médian, le revenu des retraités est un peu inférieur à celui de l'ensemble de la population. Les 10 % de retraités les plus riches ont un revenu 2.9 fois supérieur à celui des 10 % de retraités les plus pauvres. Ce coefficient, stable dans la durée, montre que les disparités de revenus sont un peu moindres chez les retraités que chez les actifs, conséquence d'un système qui reste redistributif et relativement protecteur, les retraités les plus pauvres étant moins pauvres que les 10% de la population les plus pauvres.

Pour mémoire, le seuil de richesse défini par l'Observatoire des inégalités se situe à 4056 euros pour une personne seule après impôts.

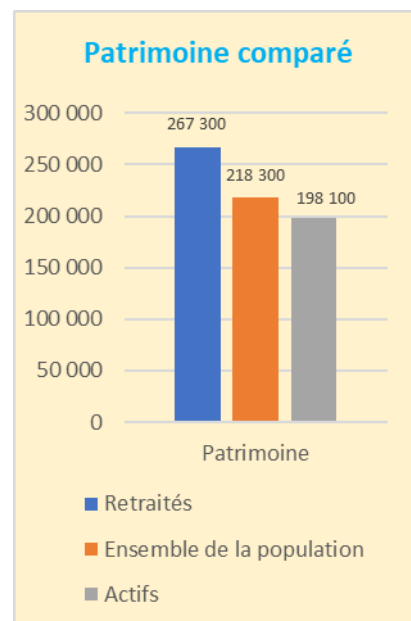
Le patrimoine

Le patrimoine des retraités est supérieur à la moyenne de la population, ce qui est assez logique, au terme d'une vie professionnelle, on a pu constituer un patrimoine, le plus souvent la résidence principale, l'essentiel du patrimoine pour un retraité sur deux.

Les retraités disposent d'un patrimoine moyen de 267 300 euros, supérieur de 22 % au patrimoine moyen de l'ensemble des Français (218 300 euros) et à de 35 %.

Notre avis :

En gros, le patrimoine des retraités dépasse de 50 000 euros celui de l'ensemble de la population. 50 000 d'assurance vie ou de plan épargne retraite mis de côté par les retraités en prévision du risque perte d'autonomie, qu'ils ne souhaitent pas faire assumer par leurs enfants soit l'équivalent de 18 mois de séjour en EHPAD.



VI) La situation des femmes retraitées :

Des disparités persistantes :

En 2023, la pension moyenne de droit direct des femmes correspond à 64,8 % de celle des hommes. En intégrant les pensions de réversion, la pension moyenne des femmes s'élève à 77,2 % de celle des hommes.

Notre avis

Ce sont les écarts persistants de salaires entre hommes et femmes, les temps partiels non choisis qui génèrent des basses pensions chez les femmes. L'égalité salariale est impérative pour revaloriser plus rapidement les retraites des femmes. Pour les femmes déjà retraitées, sur-représentées parmi les faibles retraites, une revalorisation massive des basses pensions est une urgence !

Un retraité pauvre est souvent une retraitée qui vit seule :

La faiblesse du niveau de vie est particulièrement marquée pour les femmes divorcées à la retraite, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 25 % à celui des retraités vivant en couple et les femmes veuves, qui représentent 37 % des effectifs de retraités vivant seuls, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 19 % à celui des retraités en couple.

11,5 % des femmes retraitées, 930 000 personnes, vivent sous le seuil de pauvreté (à 60 % du revenu médian), mais ce taux monte à 17,7% chez les femmes retraitées vivant seules et atteint 21,9 % chez les femmes retraitées divorcées. Elles sont près de 250 000 à être affectées par la précarité.

Notre avis :

Tout le monde ne vit pas la même retraite, c'est l'enseignement que nous tirons de notre premier Baromètre UNSA des retraités. Un retraité pauvre est trop souvent une retraitée qui vit seule, divorcée ou veuve. Une femme retraitée divorcée et isolée sur quatre dispose d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Pour ces femmes, il est urgent de revaloriser les minima de pension et de faciliter l'accès à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), pour laquelle le non-recours est trop fréquent.

VII) Le taux d'activité en fin de carrière :

Le taux d'activité et le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) sont en augmentation depuis le début des années 2000, de façon plus rapide depuis 2011, sous l'effet notamment des réformes de retraite. Entre 2010 et 2024, le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans a augmenté de plus de 19 points, passant de 41 % à 60,3 %.

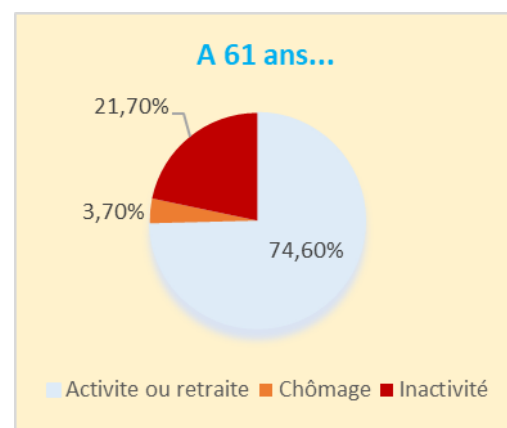
Les hommes sont plus nombreux que les femmes à partir à l'âge de 60 ans (14 % d'entre eux contre 5 % des femmes), notamment car ils sont plus souvent en position de partir au titre des carrières longues. La tendance s'inverse pour les départs à 62 ans (34 % des femmes contre 26,5 % des hommes). En raison de carrières plus heurtées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à partir à l'âge d'annulation de la décote (8 % d'entre elles partent aux âges de 66 et 67 ans contre 6% des hommes). Pour les 60-64 ans, le taux d'emploi a augmenté de plus de 31 points entre 2000 et 2024 et atteint 42,4 % en 2024 (+3,5 points par rapport à 2023). Pour cette tranche d'âge, il s'agit d'un net retournement de tendance, pour les femmes comme pour les hommes. Les personnes âgées de 60 ans à 64 ans sont en effet particulièrement concernées par l'ensemble des réformes des retraites qui augmentent l'âge effectif de départ à la retraite.

Les limitations d'activité sur les trois tranches d'âge (55-59 ans, 60-64 ans et 65-69 ans) ont convergé et sont relativement similaires quelle que soit la tranche d'âge. Les limitations d'activité sévères ou modérées s'établissent à un peu plus de 30 % de la classe d'âge avec une proportion légèrement plus forte pour les femmes. 10 % des 55-69 ans sont confrontés à de fortes limitations d'activité.

Chez les seniors, la question des transitions vers la retraite reste prégnante, car une proportion sensible des assurés passe par des périodes de chômage ou d'inactivité entre leur sortie définitive du marché du travail et leur départ à la retraite.

À l'âge de 61 ans, près de 25,4 % des personnes ne sont ni en emploi ni à la retraite (NER), une situation la plus souvent subie pour des raisons de santé ou de handicap : 3,7 % sont au chômage et 21,7 % sont inactives (dont 15 % sont des inactifs en mauvaise santé).

À 62 ans, cette proportion de personnes NER diminue à 14,6 % : 2,4 % au chômage et 12,2 % inactives.



Notre avis :

Avec le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension et l'absence de contraintes pour les entreprises pour les pousser à conserver ou à embaucher des seniors, les fins de carrière sont confrontées au risque d'un sas de précarité entre la fin des droits aux allocations de retour à l'emploi et le départ à la retraite. La France n'a pas résolu l'accompagnement des salariés en fin de carrière par des adaptations à l'emploi. La dureté des conditions de travail explique le fort taux de salariés inactifs en mauvaise santé.

Le récent débat sur les critères de pénibilité et le refus total des organisations patronales de considérer ces situations autrement que sous l'angle de la maladie en est le témoignage criant.

Pour les femmes, l'abaissement de l'âge de la décote permettrait aux salariées de la première ligne, exposées à des conditions de travail pénibles, de bénéficier de l'accès au Minimum Contributif plus tôt.

En conclusion

Le système des retraites français est solide. Le déficit décrit par le Conseil d'Orientation des Retraites demeure très contenu, et on peut même parler de solde excédentaire si l'on prend en compte dans le bilan les produits financiers générés par les réserves des différentes caisses de retraite.

L'alarmisme développé au moment de la réforme des retraites de 2023, décrivant notre système français comme menacé de faillite, est une nouvelle fois démenti par le COR, confirmant les thèses défendues par Pierre-Louis Bras, ancien président, dans le rapport rédigé en 2023.

« Selon une première estimation du COR, la réforme de 2023 contribuerait à faire baisser la part des dépenses de retraite de 0,2 point de PIB en 2030 mais les augmenterait à l'inverse de 0,2 point de PIB en 2070. La progression de la pension moyenne viendrait alors plus que contrebalancer le recul de l'âge moyen de départ à la retraite, » nous précise le rapport 2025, pourtant rédigé sous la tutelle du très libéral Gilbert Cette.

La réforme des retraites ne répondait pas une exigence de rééquilibrer le budget consacré au financement des retraites, mais plutôt de rassurer les agences de notation.

On nous dit désormais qu'il faudrait trouver 6 milliards d'euros pour garantir le financement des retraites à l'horizon 2030. 6 milliards, sur un budget de 410 milliards, c'est 1.5 % de déficit. On est loin de la chronique de la mort annoncée du système des retraites. Et on nous dit qu'il conviendrait de les prendre dans la poche des retraités.

Cependant, ceux-ci ont déjà donné, et plutôt largement, avec un recul de leur pouvoir d'achat de 5 à 10 % selon les situations entre 2012 et 2025, avec une baisse tendancielle des taux de remplacement qui ne va que s'aggraver au fil des ans, avec une durée de vie à la retraite qui raccourcit, l'espérance de vie progressant moins vite que le relèvement de l'âge d'ouverture des droits.

Les femmes, et particulièrement celles qui vivent seules demeurent les laissées pour compte du système. Les inégalités qu'elles subissent, dont on nous laisse entendre qu'il faudrait patienter encore 45 ans pour qu'elles soient résorbées, sont inacceptables.

Notre système ne souffre pas d'un excès de dépenses mais d'un manque de recettes. Pour les abonder, avec l'UNSA, nous avons quelques pistes à proposer :

- Augmenter les salaires (pas les primes) pour augmenter les cotisations
- Améliorer les salaires dans la Fonction Publique par le dégel du point d'indice
- Instaurer l'égalité salariale hommes femmes
- Reconsidérer les exonérations de cotisations inutiles
- Rendre la CSG plus progressive
- Favoriser l'emploi des seniors par un meilleur accompagnement des fins de carrière et une meilleure adaptation des postes de travail afin de réduire la pénibilité et l'usure au travail.